

RÈGLEMENT DU CONCOURS « CRÉATHON C2E »

PRÉAMBULE

Le « CRÉATHON C2E » est un concours gratuit sans obligation d'achat organisé par Réseau Canopé en partenariat avec l'Université de Poitiers et l'Agence universitaire de la francophonie (ci-après désignés « l'Organisateur ») dans le cadre du Colloque e-education de l'Université de Poitiers (ci-après « C2E 2018 »).

Le « CRÉATHON C2E » vise à faire émerger par les participants au C2E 2018, issus de différents horizons professionnels et/ou filières universitaires, des projets inédits et susceptibles de donner des pistes concrètes pour la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée aux exigences du XXI^e siècle. Toutes les informations nécessaires à la participation au concours sont disponibles sur la page Facebook CRÉATHON C2E <https://www.facebook.com/CreathonC2E>

La langue officielle du concours est le français.

ARTICLE 1 - PRÉSENTATION DU CONCOURS

1.1. Thème

Le « CRÉATHON C2E » (ci-après « le concours ») s'inscrit dans la thématique du C2E 2018 qui concerne la Francophonie. Le thème précis du concours sera dévoilé lors de la phase préliminaire conformément à l'article 3.2 du présent règlement.

1.2. Inscription et durée

Le concours se déroule du 16 mai 2018 à 10 h jusqu'au 17 mai 2018 à 10 h (heure de Paris)

L'inscription au concours est ouverte le 15 février 2018 à 9 heures (heure de Paris). La clôture des inscriptions a lieu le 9 mai 2018 à 23h59 (heure de Paris).

Toute personne souhaitant participer au concours doit préalablement s'inscrire via le formulaire d'inscription du CRÉATHON C2E disponible sur la page Facebook CRÉATHON C2E <https://www.facebook.com/CreathonC2E>

L'inscription au concours entraîne l'acceptation pure et simple par les participants du présent règlement. Le règlement peut être consulté et imprimé à tout moment sur la page Facebook CRÉATHON C2E <https://www.facebook.com/CreathonC2E>

1.3. Lieux

Le concours se déroule en présentiel et à distance :

- dans les locaux de l'Atelier Canopé, au siège social de Réseau Canopé, à Chasseneuil du Poitou (Avenue du Futuroscope, Téléport 1, Bâtiment @4, 86961 FUTUROSCOPE Cedex, Chasseneuil-du-Poitou) ;
- dans les locaux du Campus numérique francophone d'Alexandrie (Egypte) ;
- à distance (Ateliers Canopé, Campus numériques francophones de l'AUF, tiers lieux, domicile privé, etc.).

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

2.1. Participants

Le concours est ouvert à tout public en France et à l'étranger. Les participants mineurs ne pourront valider leur inscription que sur présentation d'une autorisation parentale de participation.

L'accueil dans l'Atelier Canopé Chasseneuil est limité à 12 groupes de 3 à 5 personnes. Au-delà des 60 premiers inscrits à l'Atelier Canopé Chasseneuil, les équipes devront participer à distance, par exemple, en fonction des capacités d'accueil, dans un autre Atelier Canopé participant, à Cobalt (Poitiers), dans un Campus numériques francophones de l'AUF, dans un domicile privé, etc.

2.2. Prérequis

Les participants en présentiel doivent se présenter le jour du concours équipé d'au moins 1 appareil connectable à Internet (ordinateur portable, tablette, smartphone, etc.).

2.3. Constitution des équipes

Les équipes sont constituées de 3 à 5 personnes préalablement inscrites, de statuts, professions, âges différents. L'hétérogénéité des équipes est un principe du CRÉATHON C2E.

Les équipes sont constituées par les participants, notamment lorsqu'ils participent à distance. Chaque participant ne peut participer qu'à une seule équipe.

Pour les participants en présentiel dans l'Atelier Canopé Chasseneuil, les équipes peuvent également être constituées par l'Organisateur à partir des inscriptions isolées.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DU CONCOURS

3.1. Accueil des participants et lancement du concours

3.1.1. Accueil des participants le 16 mai 2018 à 8 h 30 :

- en présentiel : au siège de Réseau Canopé et au Campus numérique francophone d'Alexandrie (Egypte) ;
- à distance, via la page Facebook CRÉATHON C2E <https://www.facebook.com/CreathonC2E>

3.1.2. Le lancement du concours en plénière (sur place et en visioconférence sur la page Facebook CRÉATHON C2E.) a lieu à 10h00 (heure de Paris).

3.2. Phase préliminaire :

- Divulgence du thème précis du concours
- Téléchargement du « livret du participant » détaillant les étapes du CRÉATHON C2E
- Les équipes peuvent suivre les animations proposées toute la journée en streaming live et poser leur question sur la page Facebook CRÉATHON C2E <https://www.facebook.com/CreathonC2E>

3.3. Production des équipes

Dans le temps imparti (24 heures), chaque équipe doit produire :

- un projet susceptible d'apporter des éléments de réponse à la question posée ;
- la fiche à renseigner, disponible dans le « livret du participant » ;
- la bande-annonce du projet : d'une durée de 3 minutes maximum, la forme de la bande-annonce relève du choix de chaque équipe dès lors qu'elle rend compte du projet imaginé. Cette bande annonce pourra notamment être utilisée en ligne et hors ligne sur les supports de communication du C2E 2018 et de ses partenaires et diffusée lors de la remise du palmarès, aux conditions prévues par le présent règlement.

Toutes les productions ainsi que les documents d'accompagnement seront rédigés en français.

Les formats des productions doivent être ouverts.

Les productions de chaque équipe doivent être déposées *via* le mode de dépôt indiqué dans le « livret du participant » au plus tard le 17 mai 2018 à 10 h (heure de Paris).

ARTICLE 4 – DROIT D'AUTEUR

Les participants s'engagent à n'utiliser dans la fiche de description du projet comme dans la bande annonce que des ressources a) sous licence Créative Commons CC BY, b) relevant du domaine public c) ou dont l'utilisation est autorisée par le titulaire de droits.



Cette condition est impérative.

La licence CC BY « permet aux autres de distribuer, remixer, arranger, et adapter votre œuvre, même à des fins commerciales, tant qu'on vous accorde le mérite de la création originale en citant votre nom. C'est le contrat le plus souple proposé » (source : <http://creativecommons.org/licenses/>).

Dans l'hypothèse où les créations de l'équipe sont des créations originales, les participants acceptent de soumettre leurs créations à la licence Creative Commons CC BY.

L'Organisateur pourra ainsi exploiter l'ensemble des fiches descriptives et bandes annonces produites par les participants dans le cadre de ses activités. Ces utilisations ne pourront en aucun cas ouvrir droits à une quelconque rémunération.

ARTICLE 5 - DÉSIGNATION DES LAURÉATS

A l'issue du concours, un jury se réunira les 17 et 18 mai 2018 à l'Université de Poitiers pour évaluer les productions issues du concours.

Le palmarès sera annoncé le 18 mai 2018 à 18 h. Les noms des lauréats seront publiés sur la page Facebook CRÉATHON C2E <https://www.facebook.com/CreathonC2E>

ARTICLE 6 - DOTATIONS

Les 5 équipes lauréates du concours gagnent une participation du 8 au 12 octobre 2018 à des ateliers « d'accélération » des projets avec les partenaires du C2E 2018, soit à distance, soit en présentiel à l'Atelier Canopé de Chasseneuil-du-Poitou.

Dans le cadre de cette accélération, le transport, l'hébergement et la restauration seront pris en charge exclusivement pour les équipes lauréates localisées en France et les équipes lauréates localisées à l'étranger accompagnées par l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Institut de la francophonie pour l'éducation et la formation. Les autres équipes participeront aux ateliers d'accélération à distance aux mêmes dates.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les participants acceptent par avance l'utilisation de leur nom et de leur qualité pour la communication qui pourra être faite autour du concours et de son résultat, sans que cet usage puisse ouvrir droit à une quelconque rémunération.

Les participants autorisent l'Organisateur à les photographier, filmer, interviewer et à utiliser leur image, et leur voix le cas échéant, exclusivement dans le cadre d'une communication autour du concours.

Les participants autorisent l'Organisateur à reproduire, représenter, exploiter ces contenus sur tous

supports et tous formats connus (notamment : tous supports imprimés, tous supports de stockage numérique et informatique, CD-Rom, DVD, Blu-Ray, serveur informatique, etc.) et inconnus à ce jour ; par tous moyens notamment par voie de diffusion en ligne sur les sites internet édités par l'Organisateur ainsi que sur les sites internet édités par les partenaires du C2E 2018.

ARTICLE 8 : MODIFICATION, ANNULATION DU CONCOURS

L'Organisateur se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter le concours à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être recherchée dans le cas où les envois de participation au présent concours ne lui parviendraient pas pour une raison indépendante de sa volonté (notamment des problèmes techniques liés à la transmission par internet), ou lui parviendraient altérés.

ARTICLE 10 : CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de messagerie de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant au traitement informatique desdites informations relatives au concours.

ARTICLE 11 : LITIGES

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux concours.

Il est rappelé que la participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière sans restriction ni réserve du présent règlement. Toute contestation relative à son interprétation ou à son application sera tranchée par l'Organisateur.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable serait soumis au tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 12 : DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante : cil@reseau-canope.fr ou à l'adresse postale suivante : Réseau Canopé, M. le Correspondant informatique et liberté, 1 Avenue du Futuroscope, Téléport 1, Bâtiment @4, CS 80158, 86961 Futuroscope Cedex.

Les participants sont informés que les données les concernant qui leur sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de leur participation au concours.

Les données collectées seront détruites à l'issue de l'attribution des prix aux lauréats.

Fait à Poitiers, le 30 janvier 2018